



MEMORANDUM 2010

Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine

concernant l'avenir des Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention

Préambule

Depuis plus de 15 ans, le Gouvernement fédéral soutient les communes dans la mise en oeuvre et l'articulation de dispositifs préventifs et de sécurité novateurs.

Initiés pour venir en aide aux communes qui n'avaient pas les moyens financiers et humains de développer une politique de prévention et de sécurité tout en tenant compte des évolutions de la criminalité, des nuisances et de la précarisation croissante de certains quartiers, les Contrats de Sécurité devenus **Plans Stratégiques (PSSP)**, ont rempli leurs missions.

Aujourd'hui de nombreuses villes et communes bénéficient du même type de financement. **103 communes emploient environ 3000 personnes** pour améliorer la sécurité et la qualité de vie dans nos quartiers et ce, pour **un budget de 35 millions d'Euros par an**.

1. Contexte actuel

Conscients de la nécessité d'échanger les pratiques, de confronter les expériences et d'assurer une communication continue entre les diverses Régions, les villes et communes ont créé dès 1995, un **Forum Belge de la Prévention et de la Sécurité Urbaine (FBPSU asbl)**.

A ce jour, **86 communes sont membres** de l'asbl et entendent défendre leurs expertises et connaissances des politiques locales de prévention sociale et situationnelle.

Fort de ce mandat, le Forum Belge souhaite attirer l'attention du Formateur du Gouvernement fédéral.

Dans 6 mois, soit le 31 décembre 2010, les Plans stratégiques arrivent à **échéance**, dès lors, le FBPSU formule une série de **recommandations et de revendications** susceptibles d'assurer et d'améliorer les politiques locales de sécurité et de prévention.

2. Maintien d'une politique fédérale axée sur la chaîne de sécurité

L'actualité récente, a mis en avant la nécessité et l'urgence d'articuler au mieux les objectifs préventifs et sécuritaires indispensables dans les communes. Ce qui implique non pas une symétrie des objectifs policiers et préventifs, mais au contraire un **renforcement de la concertation et de l'intégration entre tous les acteurs**.

Une stabilisation du secteur de la Prévention en Belgique a été introduite avec la pluriannualité des Plans stratégiques. Cette nouvelle disposition a permis aux communes de ne pas être soumises aux « soubresauts » politiques qui ont vu pas moins de 3 ministres de l'Intérieur se succéder depuis 2007!

Nous souhaitons profiter de cette période de composition d'un nouveau gouvernement pour **attirer l'attention des décideurs politiques sur l'importance :**

- ***de maintenir des politiques locales de prévention intégrées aux niveaux fédéral, régional et local;***
- ***de maintenir le principe de collaboration basé sur le management « préventif – répressif »;***
- ***de travailler sur une base pluriannuelle;***
- ***d'améliorer les conditions de travail des acteurs de terrain et de les stabiliser dans leurs fonctions;***
- ***du rôle de plate-forme des pouvoirs locaux.***

3. Pérennisation et stabilisation des emplois

Pour le Forum Belge, une politique de sécurité intégrée ne peut qu'être articulée qu'en respectant le principe de la chaîne de sécurité définie en 2004 dans le cadre du Plan Fédéral de Sécurité « ***prévention- répression- suivi*** ».

Au fil de leurs 15 années d'expériences professionnelles, les travailleurs de la prévention ont développé et professionnalisé de nombreux métiers de première ligne, correspondant aux évolutions des phénomènes d'insécurité.

Mais force est de constater qu'aucune proposition de carrière n'est offerte aux agents. Les communes ayant le plus besoin de politiques de prévention étant également les plus pauvres! L'application du forfait annuel encourage le roulement de personnel.

La situation économique s'est fortement dégradée depuis la mise en oeuvre des plans stratégiques. La charge de personnel va peser encore plus sur les budgets locaux. De nombreux agents sont inquiets quant à l'avenir de leur poste et à leurs perspectives de carrière si les communes ne sont plus en mesure de financer les dépassements de frais de personnel.

Cette dimension doit impérativement être prise en compte dans l'élaboration et la pérennisation des futurs plans stratégiques.

4. Cohérence et pluriannualité des programmes

Par ailleurs, nous entendons bien la volonté du Gouvernement d'aider les zones de Police à améliorer leurs conditions de travail, mais nous souhaitons également que ces mesures ne soient pas prises au détriment du secteur de la prévention!

Ainsi, pour une commune comme Liège, le budget de la zone de Police s'élève à 84.9 millions euros tandis que le PSSP est subventionné à hauteur de 2.002.527 E soit +/- 2.35%!

En matière de toxicomanie, la prévention représente 4% du budget alors que les traitements et la lutte contre ce phénomène représentent respectivement: 40 % et 56.% du budget fédéral.

Dans un souci de cohérence des politiques publiques menées au plan local, il serait utile de faire **coïncider la durée de programmes complémentaires aux PSSP subventionnés** au niveau fédéral tels que :

- les Plans Zonaux de Sécurité ;
- la politique des grandes villes ;
- et le programme « sommets européens » annuel en région bruxelloise.

Il serait également plus utile d'adapter également la durée et la date de lancement des politiques subventionnées par les entités fédérées, à savoir :

- les Plans de Cohésion Sociale de la Région Wallonne
- les Plans de Prévention et de Proximité de la Région bruxelloise

- les différentes politiques de prévention initiées au niveau régional.

Les villes et communes doivent **continuellement intégrer ces politiques subventionnées au niveau local** (gestion administrative, financière et opérationnelle complexe des projets vu les multiples sources de financement) et une plus grande cohérence dans leur programmation faciliterait énormément la tâche des pouvoirs locaux.

Nous réitérons notre demande de simplification des objectifs stratégiques et de la catégorisation des phénomènes d'intervention afin de garder une souplesse d'adaptation à l'évolution de la criminalité et des moyens préventifs à y apporter.

De cette manière, les villes peuvent mieux intégrer les politiques locales de prévention aux objectifs et stratégies définis au niveau supralocal.

Cette simplification est également sollicitée en ce qui concerne la gestion administrative et financière des projets et leur ventilation complexe entre les phénomènes et les objectifs stratégiques.

5. Revalorisation budgétaire des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention

Le budget des PSSP n'a pas augmenté depuis 1999 ! Et l'indexation n'a été appliquée qu'une fois depuis 1992!

Cela signifie que, sauf décision contraire, les Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention recevront, au mieux, pendant la période 2011-2014, une enveloppe bloquée au niveau de celle de 2007.

Quelques exemples de difficultés rencontrées par les communes dans le financement de leur politique de prévention :

1. l'évolution des coûts salariaux : une politique de prévention, doit être encadrée par du **personnel stable et rémunéré en fonction de ses responsabilités**. En conséquence, les communes utilisent la totalité ou la quasi-totalité du budget alloué par le fédéral pour payer le personnel.

2. l'évolution des **coûts de fonctionnement** : frais d'action, énergie, charroi, déplacements, téléphonie, équipement, fournitures, ...

3. le **développement d'initiatives nouvelles de prévention** rendues nécessaires par l'évolution de la criminalité et de la délinquance ou de l'actualité.

Cette situation est injuste et intenable, car elle renvoie à charge des villes et communes un **coût croissant de mise en oeuvre des projets**. Cet accroissement de charges cumulées sur 4 ans pourrait se monter à au moins 6 % au terme de cette période.

Le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine demande donc instamment au nouveau gouvernement d'inclure, **l'indexation annuelle des enveloppes afin de garantir la valorisation de l'ancienneté, des responsabilités et assurer les possibilités de promotion.**

6. Revendications particulières en matière de

1. gardiens de la paix:

- ***Le coût de la création d'un service de gardiens de la paix n'est pas supporté par le Gouvernement fédéral et tous les surcoûts sont à charge des communes :***

- nivellement (par le haut) des statuts (cf. réforme des polices);
- acquisition et remplacement des uniformes;
- acquisition des emblèmes;
- réalisation des cartes d'identification;
- formation de l'ensemble des agents par des organismes agréés et payants (les communes disposent d'une année).

Les subsides forfaitaires se montent à 371,84 E/pers/an (formation / équipement) alors que le coût réel avoisine pour les agents subventionnés par l'Intérieur près de 1.000 E/pers/an sans la formation!

2. Mise en oeuvre des amendes administratives par les communes

Il est indispensable de:

- prévoir le financement de personnel spécifique;
- prévoir la prise en charge de frais de fonctionnement, d'équipement,
- revoir les règles de représentation des communes en Justice afin de permettre au fonctionnaire sanctionnateur de pouvoir s'exprimer devant le tribunal de police dans le cadre des recours contre celles-ci.

3. Mesures judiciaires alternatives, peines de travail autonome (PTA) et application de la Loi sur le bien-être au travail.

- **Reconnaissance officielle du statut des Services d'Encadrement des Mesures Judiciaires Alternatives (SEMJA);**
- **Concertation avec les SEMJA dans l'évaluation de l'application de la Loi sur les PTA (annoncée mais jamais concrétisée);**
- **L'accès aux informations et le partage du secret professionnel s'impose!**
- **Concertation avec les SEMJA concernant les possibilités de lieux d'accueil.**

Des PTA sont régulièrement prononcées pour des personnes qui présentent un casier judiciaire lourd. Contrairement aux assistants de justice avec lesquels ils collaborent étroitement, les travailleurs sociaux des SEMJA n'ont pas accès au partage du secret professionnel, ce qui pose problèmes dans le choix des lieux d'affectation.

On observe une tendance générale des lieux de prestation à émettre des exigences plus élevées à l'admission d'un prestataire: restrictions quant aux faits commis, au profil du prestataire, limitation du nombre d'heures,... d'où la difficulté de trouver des lieux de prestation suffisants.

L'augmentation incessante du nombre de dossiers et du nombre d'heures à prester engendre des listes d'attente sur lieux d'accueil et cela concerne désormais la majorité des lieux. Ce qui aboutit à l'impossibilité d'exécuter certaines peines dans le délai d'un an prévu.

L'entrée en vigueur de la réglementation relative au bien-être des travailleurs a des conséquences sur l'organisation des prestations (visites médicales, vaccinations, matériel de sécurité). Une intervention financière du SPF Justice est prévue dans l'arrêté royal du 23 mars 2007, mais les communes n'ont à ce jour toujours rien perçu!

Pour une commune comme la Ville de Bruxelles, cette surcharge se monte à 10.000 euros/an!

Cela s'ajoute à la non existence de subsides permettant de couvrir les frais de fonctionnement des SEMJA.

Il est anormal que les communes financent un dispositif relevant de l'application des peines à hauteur de près de 50% pour un secteur qui ne fait pas partie de ses compétences de base!!

Conclusions

En vue de garantir et d'améliorer la qualité de vie dans nos villes et communes, le Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine s'engage à défendre les priorités suivantes:

1. **le maintien d'une politique fédérale axée sur la chaîne de sécurité « prévention-répression-suivi » au travers des 3 départements concernés par les PSSP à savoir les Ministères fédéraux de l'Intérieur, de la Santé et de la Justice;**
2. **des contrats pluriannuels, indexés pour permettre la valorisation de l'ancienneté, des responsabilités et assurer les possibilités de promotion du personnel subventionnés par ces 3 Ministères;**
3. **la correspondance de durée des différents programmes de prévention;**
4. **la relance d'une Conférence interministérielle incluant des représentants des villes, visant à assurer la transversalité et la cohérence des projets soutenus et comprenant une concertation avec les pouvoirs subsidiants régionaux;**
5. **En matière de Diagnostic Local de Sécurité, nous souhaitons une réactualisation tous les 2 ans afin de bénéficier de suffisamment de recul pour actualiser les données et les contextualiser;**
6. **Le maintien de la place des villes et communes comme pilote des politiques de prévention et de sécurité, intégrales et intégrées au niveau local, en ce compris, en matière de gestion de la toxicomanie. Nous souhaitons également le renfort de la position du Fonctionnaire de Prévention en tant que Coordinateur général de ces politiques au niveau local et le choix d'une nouvelle dénomination (ex : Coordinateur général de la politique de prévention et sécurité intégrale) pour cette fonction essentielle dans les villes et communes.**

**Au nom du Conseil d'Administration du
Forum Belge pour la Prévention et la Sécurité Urbaine,**

Le Président,

**Ludwig VANDENHOVE,
Bourgmestre de Saint-Trond.**

Administrateurs:

Patrick JANSSENS, Bourgmestre d'Anvers, Freddy THIELEMANS, Bourgmestre de Bruxelles, Jean-Jacques VISEUR, Bourgmestre de Charleroi, Rudy VERVOORT, Bourgmestre d'Evere, Daniel TERMONT, Bourgmestre de Gand, Willy DEMEYER, Bourgmestre de Liège, Elio DI RUPO, Bourgmestre de Mons, Philippe MOUREAUX, Bourgmestre de Molenbeek St Jean.